



CHALLENGE VOILE RC

<http://samclap.free.fr>

Ufolep Sam Clap
LE MODÉLISME AUTREMENT

Cahier des Charges d'une rencontre d'aéromodélisme comptant pour le Challenge de Planeurs RC UFOLEP SAM CLAP

Organisateur (Club ou département):
Lieu :
Date :

Cette rencontre comptant pour le Challenge Planeurs RC Ufolep Sam Clap, le règlement UFOLEP sera appliqué (<http://samclap.free.fr>, rubrique « règlements », « 24B Challenge Planeurs RC »).

Le classement sera transmis au secrétaire de la CNS SamClap sous 8 jours, afin d'actualiser le classement final : j-p.cayet@orange.fr

1. Cahier des charges technique :

- Zone d'évolution : l'évolution des planeurs se fait sur un terrain (ou une pente) autorisé à l'aéromodélisme et suffisamment vaste pour permettre les évolutions prévues au règlement.
- Parcours : pour les rencontres « vol de pente », si une course aux pylônes est envisagée, un parcours, matérialisé par deux pylônes espacés de 50m peut être prévu par le club organisateur en se référant au règlement 24.
- Aire d'atterrissage : Elle doit être matérialisée au sol par un cercle de 20m de rayon et son centre bien visible.
- Sonorisation : Une sono mobile d'extérieur permet au juge de transmettre ses informations aux concurrents, cette sono doit comporter un lecteur de CD ou une prise usb permettant la lecture de documents enregistrés sur un support multimédia. C'est le département d'accueil qui peut fournir cette sono utilisée pour toutes les rencontres sportives UFOLEP.
- Tableau de fréquences : Si nécessaire, le club organisateur affichera un tableau des fréquences radio et veillera à sa bonne gestion. Dans certains clubs il est de coutume de garder les radios des concurrents en régie, cette disposition est à discuter avec le représentant de la CNS avant la rencontre.
- Signalisation et affichage : Avec l'aide du délégué UFOLEP départemental, une signalisation de l'évènement est à mettre en place : banderoles UFOLEP, affiches signalant la manifestation avec présence du logo UFOLEP. Une signalétique par fléchage permettra aux participants de joindre rapidement le terrain.
- Barrières de sécurité : Des barrières de type « Vauban » seront installées dans les endroits sensibles par mesure de sécurité ainsi que pour isoler le matériel du public.
- Transport du matériel : Prévoir un accès des véhicules des compétiteurs pour le transport des modèles sur le terrain.
- Installation de la régie : Prévoir un barnum ou un abri de jardin pour abriter la régie avec une table et deux chaises, une arrivée de courant est souhaitable pour alimenter l'ordinateur portable du juge et la sono.
- Stockage des planeurs : Les planeurs et le matériel des modélistes doivent pouvoir être mis à l'abri des intempéries avec, si possible, un accès électrique pour la recharge des radios. L'idéal étant l'accès à un local fermant à clef.

2. Cahier des charges relationnelles :

Dès la prise de décision d'organiser une manche du Challenge Planeurs RC UFOLEP, et au moins un mois avant celle-ci, l'organisateur :

- entre en contact avec le Délégué Départemental UFOLEP pour l'en informer. Le non respect de cette démarche compromet la manifestation et met en mauvaise posture le représentant de la CNS en charge du Challenge,
- discute du cahier des charges avec les gestionnaires de la base et étudie avec eux en détail la faisabilité technique,
- prend contact avec les élus locaux et les responsables des services des sports et techniques de la municipalité. Penser aux invitations lors de la remise des récompenses,
- sollicite auprès du Délégué UFOLEP l'attribution de récompenses : (coupes, médailles et lots symboliques pour tous les concurrents en fonction du nombre de catégories représentées), se rapproche de sponsors éventuels,
- élabore l'affiche et la plaquette d'inscription en accord avec le représentant de la CNS. (La fiche d'inscription ci-jointe est la seule valable.),
- contacte les médias locaux,
- invite les clubs alentours, toutes fédérations comprises (UFOLEP, FFAM),
- s'assure avec le délégué UFOLEP de la couverture assurance de la manifestation,
- note les coordonnées des secours locaux,
- informe le délégué UFOLEP si un public important est attendu (couverture APAC différente).

Le club organisateur est le seul responsable de la manifestation, son Président reste souverain pour toute prise de décision importante, il consulte le représentant de la CNS pour avis.

Droit à l'image : il est bien d'informer les concurrents que des photos sont prises et transmises aux médias, en cas de refus de clichés de concurrents ou de maquettes, ceux-ci devront l'avoir signalé à l'organisateur. L'organisateur devra préciser sur son bulletin d'engagement que : *les images ne seront pas utilisées au-delà de 2 années ou dès que l'intéressé en fera la demande.*

Remise des récompenses : prévoir une table pour les trophées, l'accès à la sono et l'installation d'un moment convivial... (*Pour l'apéritif, penser que nombre de concurrents prennent la route ensuite !*).

Afin de financer le Trophée remis annuellement au vainqueur, une participation de 1€ par participant, sera prélevée sur les engagements de la rencontre.

Cette participation sera reversée au Club Aéro Nautique Semblancéen (gestionnaire du Trophée) sous 8 jours, par chèque bancaire à son ordre et envoyé à son président (Guy Aillaud – Chemin de la Jotterie – 37230 St Etienne de Chigny - guillaud@wanadoo.fr).

Une facture de régularisation au nom de l'organisateur sera envoyée par retour à ce dernier.

Fait à :
le :

Signature de L'organisateur
de la Rencontre

Signature du Représentant
de la CNS Sam-Clap

Signature du Délégué
départemental UFOLEP

Signature du Délégué
départemental UFOLEP